

# ALLIANCE MONDIALE POUR L'ÉLIMINATION DES PEINTURES AU PLOMB *PLAN D'ACTIVITÉS*



Matija Potocnik/UNEP



PNUE



Organisation  
mondiale de la Santé

Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb : Plan d'activités  
WHO/FWC/PHE/EPE/13.03

© Programme des Nations Unies pour l'environnement et Organisation mondiale de la Santé, 2013

Tous droits réservés. La présente publication peut être reproduite en tout ou en partie et sous quelque forme que ce soit à des fins pédagogiques et non lucratives sans l'autorisation spéciale du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ou de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), pour autant que la source soit mentionnée. Les demandes de traduction doivent être soumises au PNUE. Cette publication ne peut faire l'objet de revente ou de toute autre activité commerciale sans l'accord préalable et par écrit du PNUE.

#### Clause de non-responsabilité

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du PNUE et de l'OMS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. En outre, les points de vue exprimés ne représentent pas forcément des décisions ou des politiques officielles du PNUE ou de l'OMS, et le fait de citer des noms ou des procédés commerciaux ne constitue pas une approbation de fait.

UNEP promotes environmentally sound practices globally and in its own activities. This publication is printed on 100% recycled paper, using vegetable -based inks and other eco-friendly practices. Our distribution policy aims to reduce UNEP's carbon footprint.

# ALLIANCE MONDIALE POUR L'ÉLIMINATION DES PEINTURES AU PLOMB PLAN D'ACTIVITES

## I. INTRODUCTION

---

1. Le Plan d'activités de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb a été élaboré en application de la résolution II/4/B adoptée à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (CIGPC) en 2009. Il définit une feuille de route présentant la stratégie, les étapes clés et les moyens de réaliser les objectifs spécifiques et l'objectif général de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb (ci-après dénommée « l'Alliance mondiale »). Ce Plan d'activités s'adresse à tous les individus et organismes désireux de contribuer au travail de l'Alliance mondiale.
  
2. La résolution II/4 de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques souligne la nécessité de prêter attention aux questions relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques qui n'auraient pas été prises en compte de façon systématique ou suffisante. Dans ce contexte, la résolution II/4/B concentre l'attention sur « le plomb contenu dans les peintures », considéré comme une nouvelle question de politique générale et :
  - (a) approuve la création d'un partenariat mondial pour promouvoir l'élimination progressive des peintures au plomb, comme contribution importante à la réalisation de l'une des recommandations du Sommet mondial pour le développement durable de 2002, notamment;
  - (b) invite tous les parties prenantes intéressées à devenir membres du partenariat mondial et, éventuellement, à s'engager à fournir des ressources financières, ou en nature;
  - (c) demande au partenariat d'élaborer un Plan d'activités assorti d'objectifs précis dans un certain nombre de domaines pour avancer dans l'élimination progressive des peintures au plomb à l'échelle mondiale, et à rendre compte de l'état d'avancement de ses travaux à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à sa troisième session.
  
3. L'Alliance mondiale a tenu sa première réunion d'organisation à Genève du 26 au 28 mai 2010 et a officiellement vu le jour en 2011, après la définition complète de ses modalités de fonctionnement.

## II. OBJECTIF GENERAL ET OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'ALLIANCE MONDIALE

---

4. L'Alliance mondiale a pour objectif principal d'empêcher l'exposition des enfants aux peintures au plomb et de réduire au maximum l'exposition des travailleurs à ces peintures. Dans ce contexte, l'Alliance mondiale s'engage à mener des actions pour promouvoir la prévention primaire, en cherchant à réduire ou éliminer les facteurs à l'origine de l'exposition environnementale au plomb, avant même que celle-ci ne survienne. L'objectif général de l'Alliance mondiale est d'éliminer progressivement la fabrication et la vente des peintures au plomb et, à terme, d'éliminer les risques que présentent ces peintures.
  
5. Les objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale sont:
  - (a) Sensibiliser les autorités publiques et les organes de réglementation, le secteur privé, les fabricants, les consommateurs, les travailleurs, les syndicats et les professionnels de la santé, pour qu'ils prennent conscience de la toxicité du plomb dans les peintures et de la disponibilité de produits de remplacement techniquement supérieurs et plus sûrs;
  - (b) Accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de prévention adaptés, afin de réduire voire éliminer les risques présentés par l'utilisation des peintures au plomb et des produits recouverts de peinture au plomb;
  - (c) Faciliter l'identification des formulateurs et fabricants de peintures qui continuent de produire et de commercialiser des produits contenant du plomb, afin d'encourager des mesures propres à éliminer progressivement le plomb contenu dans leurs produits;
  - (d) Promouvoir la mise en place de cadres réglementaires nationaux adaptés, afin de mettre un terme à la fabrication, l'importation, l'exportation, la vente et l'utilisation de peintures au plomb et de produits recouverts de peinture au plomb;
  - (e) Encourager, si possible, une certification internationale des nouvelles peintures, qui serait délivrée par des tiers, afin d'aider les consommateurs à reconnaître les peintures et les revêtements sans plomb; and
  - (f) Donner des orientations et promouvoir une assistance afin d'identifier et réduire l'exposition potentielle au plomb dans les logements et aux alentours, dans les crèches et garderies, les établissements scolaires dans lesquels se trouvent des peintures au plomb et des poussières chargées en plomb, et dans les installations industrielles produisant ou utilisant des peintures au plomb, afin de réduire l'exposition des travailleurs à cette substance.

6. La définition du terme « peinture au plomb » tel qu'il est employé par l'Alliance mondiale est donnée en note de bas de page.<sup>1</sup> Au sens large, le terme « peinture » inclut les vernis, les laques, les teintures, les émaux, les enduits vitrifiés, les apprêts et les revêtements, quelle que soit l'utilisation à laquelle ils sont destinés. La peinture est généralement un mélange de résines, de pigments, de charges, de solvants et d'autres additifs. Le plomb peut être ajouté à la peinture sous forme de composés du plomb, mais sa présence peut également provenir d'autres constituants de la peinture. Il faut par conséquent s'efforcer de maintenir la concentration en plomb total dans les peintures à un niveau aussi faible que possible.
7. Les peintures au plomb présentent des risques à la fois pendant leur phase d'application (peintures neuves) et après leur application ; en termes de toxicité, la période en jeu s'étend donc bien au-delà de la durée de vie des surfaces peintes, du fait de l'effritement et de la détérioration progressifs de celles-ci, ou de leur démolition éventuelle. Les risques pour la santé peuvent par conséquent s'aggraver fortement durant la rénovation et l'application d'une nouvelle couche de peinture sur des surfaces revêtues de peinture au plomb. Il est particulièrement préoccupant de constater que des peintures décoratives contenant du plomb continuent d'être utilisées dans la fabrication de jouets et d'autres produits destinés aux enfants (ou accessibles à ces derniers). L'élimination de la présence de peintures au plomb sur les surfaces situées à l'intérieur et aux alentours des logements et des établissements scolaires (sur le mobilier, les murs, les portes, etc.) est par conséquent l'une des mesures prioritaires identifiées par l'Alliance mondiale.



---

<sup>1</sup> Le terme « peinture » inclut les vernis, les laques, les teintures, les émaux, les enduits vitrifiés, les apprêts et les revêtements, quelle que soit l'utilisation à laquelle ils sont destinés. La peinture est généralement un mélange de résines, de pigments, de charges, de solvants et d'autres additifs.

Une « peinture au plomb » est une peinture à laquelle ont été ajoutés un ou plusieurs composés du plomb. Les composés du plomb ajoutés à une peinture sont généralement, mais pas exclusivement, les suivants : le monoxyde de plomb, l'octanoate de plomb, le chromate de plomb, le 2-éthylhexanoate de plomb, le sulfate de plomb, l'oxyde de plomb, le molybdate de plomb, le nitrate de plomb, le jaune de sulfochromate de plomb, le naphthénate de plomb, le rouge de chromate, de molybdate et sulfate de plomb, le peroxyde de plomb, le carbonate de plomb (blanc de plomb), le chromate oxyde de plomb et le dihydroxybis (carbonate) de triplomb. La concentration en plomb total est définie comme étant le pourcentage en poids de la portion totale non volatile ou du film de peinture sec. La présence de composés du plomb dans une peinture peut également être due à des contaminants issus d'autres constituants de la peinture. Il faut s'efforcer de maintenir la concentration en plomb total dans les peintures à un niveau aussi faible que possible.

Les données actuelles collectées dans plusieurs pays indiquent que les niveaux de plomb dans de nombreuses peintures décoratives sont inférieurs à 90 ppm et souvent inférieurs à 45 ppm.

### III. THE BUSINESS CASE

---

8. L'élimination des peintures au plomb et la mise en œuvre de mesures efficaces pour gérer les problèmes posés par le devenir des surfaces revêtues de ces peintures sont une nécessité urgente pour tous les secteurs de la société (secteur public, secteur privé et société civile<sup>2</sup>) et ce, pour des raisons d'ordre :
- (a) **Sanitaire** – Le plomb est un métal toxique et il n'existe aucun niveau d'exposition qui soit sans danger pour les enfants. Le plomb peut avoir un lourd impact sur la santé humaine : lésions irréversibles du cerveau et du système nerveux, troubles de la fonction rénale, troubles du système sanguin et troubles de la reproduction, notamment. Les enfants de moins de 6 ans et les femmes enceintes (risque d'exposition du fœtus) sont particulièrement vulnérables.
  - (b) **Economique** – L'utilisation des peintures au plomb a un coût économique direct et indirect (coût des soins de santé et pertes de productivité, notamment). D'après les estimations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 0,6 % de la charge de morbidité mondiale serait attribuable au plomb, responsable de quelque 600 000 nouveaux cas de déficience mentale chez l'enfant chaque année. À l'inverse, on sait que le coût économique de l'élimination des peintures au plomb est minime, un certain nombre de fabricants étant d'ores et déjà parvenus à reformuler leurs produits de façon à éviter tout ajout délibéré de plomb.
  - (c) **Environnemental** – Élément très stable (à longue durée de vie) et présent à l'état naturel, le plomb est toxique pour les plantes, les animaux et les micro-organismes. Il s'accumule dans la plupart des organismes suite à une exposition environnementale à partir de différentes sources et en empruntant différentes voies. La suppression du plomb autrefois présent dans l'essence s'est traduite par une spectaculaire réduction des émissions atmosphériques, ce qui a contribué à limiter les niveaux d'exposition et à améliorer la santé publique. En revanche, la présence persistante du plomb dans la composition de certaines peintures constitue, dans de nombreuses régions du monde, une source d'exposition à éliminer.
  - (d) **Commercial** - Commercialisées depuis de nombreuses années, les peintures sans adjonction de plomb ont fait leurs preuves en tant que produits de remplacement. Les fabricants et utilisateurs de peintures ne rencontrent ainsi aucun obstacle à leur activité

---

<sup>2</sup> Dans le contexte du Plan d'activités, le terme « société civile » inclut les syndicats, les professionnels et associations de la santé, les établissements universitaires et les associations non gouvernementales de promotion.



sur les marchés où l'utilisation des peintures au plomb est interdite. La fabrication de peintures sans plomb contribue par ailleurs à réduire les risques commerciaux (risques d'intoxication pour les travailleurs et les clients; risque de non-conformité et d'action en dommages et intérêts ; risque en termes d'image).

- (e) **Réglementaire** - L'utilisation des peintures au plomb est déjà encadrée par des réglementations dans plusieurs pays. À titre de comparaison, l'élimination du plomb longtemps ajouté à l'essence, qui avait également donné lieu à une action internationale concertée et à des efforts de réglementation nationaux, a permis une baisse sensible de la concentration de plomb dans le sang (plombémie) chez les enfants et dans l'ensemble de la population. Au niveau intergouvernemental, plusieurs responsables de haut niveau se sont prononcés en faveur de l'élimination progressive des peintures au plomb.<sup>3</sup>

9. Bien que les risques associés à l'exposition au plomb aient été clairement démontrés, trois constatations restent néanmoins préoccupantes au plan international:

- (a) **Essor de la production et de l'utilisation des peintures et revêtements** – Le secteur des peintures et revêtements (production et vente) est un marché mondial en plein essor, dont la valeur annuelle est estimée à 85 milliards de dollars US. La croissance de ce secteur est étroitement associée au développement économique des pays ; aussi, à moins de mettre un terme à l'utilisation des peintures au plomb, les risques associés à l'exposition au plomb vont également s'accroître. Il existe des peintures formulées sans composé du plomb, aux performances comparables et proposées dans des couleurs et à des prix similaires.
- (b) **Manque d'information** – Il est souvent difficile de savoir quelles peintures contiennent du plomb et à quelle concentration, car dans de nombreux pays, les produits ne sont pas toujours étiquetés de façon claire. À cause de ce manque d'information, les pouvoirs publics, fabricants de peintures, architectes, travailleurs, professionnels de santé, responsables de la santé publique, associations de protection de l'environnement et consommateurs ne sont pas toujours en mesure d'agir pour réduire les risques d'exposition (notamment en optant pour des produits de remplacement plus sûrs).
- (c) **Méconnaissance des risques** – On observe également, dans de nombreux pays et populations, une méconnaissance des risques sanitaires et environnementaux associés

---

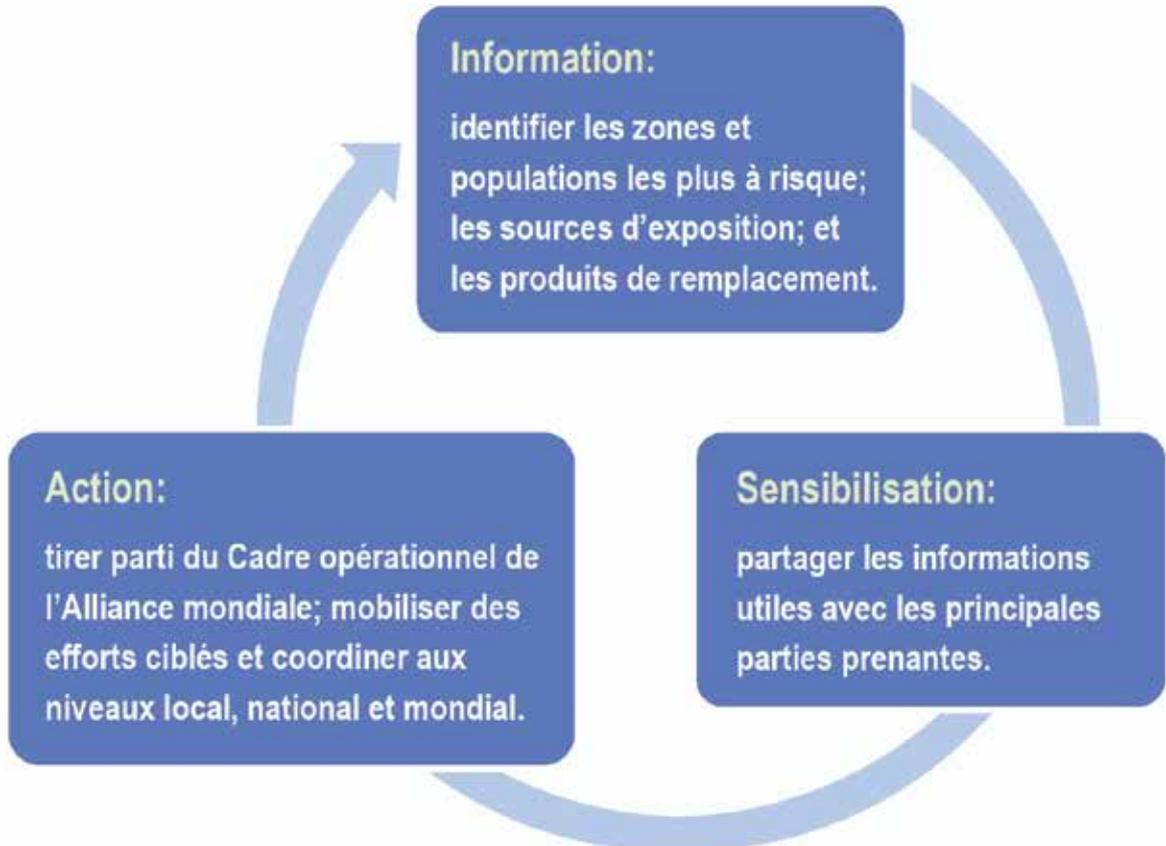
<sup>3</sup> Sommet mondial pour le développement durable, Plan de mise en œuvre, paragraphe 57 ; Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ASGIPC (2006) ; Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (CIGPC 2), Résolution II/4 B (2009).

aux peintures au plomb. Aggravée par l'opacité des raisons qui justifient l'utilisation persistante des peintures au plomb, cette méconnaissance empêche souvent d'identifier les individus et les populations à risque et de susciter auprès des politiques et des consommateurs le soutien nécessaire pour agir.

## IV. STRATEGIE

10. L'analyse sur laquelle repose la stratégie de l'Alliance mondiale met en évidence des lacunes, essentiellement à deux niveaux : (1) information (disponibilité et accessibilité des informations sur les peintures commercialisées qui contiennent encore du plomb) ; et (2) sensibilisation des parties prenantes (aux risques, à l'existence de produits de remplacement et aux mesures qui ont fait leurs preuves, par exemple). La stratégie de l'Alliance mondiale consiste en substance à combler ces lacunes de la façon suivante:

Figure 1: Stratégie de l'Alliance mondiale – Information, sensibilisation et action



- (a) **Information** - Compiler, compléter et tenir à jour une base de données mondiale consacrée aux populations affectées et aux populations à haut risque (enfants, femmes et travailleurs, par exemple) ; aux effets sanitaires néfastes de l'exposition au plomb pour les individus et les populations ; et à la fabrication et à la vente de peintures contenant des composés du plomb. Ce travail est essentiel pour garantir l'exactitude de l'information, combler les lacunes dans la base de données et permettre un suivi des progrès accomplis sur la voie de l'élimination du plomb, par comparaison avec la situation actuelle.
  - b) **Sensibilisation** – Diffuser et exploiter au maximum ces informations parmi les principaux groupes de parties prenantes au sein des pouvoirs publics, des fabricants et formulateurs de peintures et de la société civile (parents, professionnels de l'éducation et de la santé, fabricants de peintures, peintres, travailleurs et leurs représentants, par exemple). La sensibilisation aux risques pour la salubrité de l'environnement, ainsi qu'aux bienfaits et à la faisabilité de l'élimination des peintures au plomb, est une condition préalable à l'action. L'approche consistera à identifier et exploiter, dans la mesure du possible, les sources d'information existantes et à fournir des exemples d'interventions réussies qui puissent être transposés.
  - (c) **Action** – Promouvoir la participation aux efforts de l'Alliance mondiale et la réalisation de son objectif général et de ses objectifs spécifiques. À cet effet, définir un ensemble de mesures claires, concrètes et quantifiables visant l'élimination des peintures au plomb, et mises en œuvre conformément au Cadre opérationnel de l'Alliance mondiale. L'action coordonnée sera privilégiée au niveau national, notamment en encourageant la création d'alliances nationales pour l'élimination des peintures au plomb, en appui à l'objectif général et aux objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale.
11. Dans le contexte du large engagement international en faveur d'une gestion rationnelle des produits chimiques, et en particulier de l'objectif de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques visant à garantir que d'ici 2020, tous les produits chimiques seront utilisés et produits de façon à réduire au maximum les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement, l'Alliance mondiale s'efforcera d'assortir chaque projet d'objectifs chiffrés réalisables avant 2020.

## V. APPROCHE METHODOLOGIQUE

---

12. L'approche de l'Alliance mondiale consiste à mobiliser une action de grande ampleur visant à éliminer les peintures au plomb, en s'efforçant en priorité:
- (a) de mobiliser les parties prenantes autour d'un programme commun mais flexible, basé sur le volontariat et centré sur des mesures prioritaires;
  - (b) de faciliter les interactions entre les parties prenantes, afin de renforcer et de compléter les initiatives existantes et d'éviter les doublons;
  - (c) d'identifier et de promouvoir les situations dans lesquelles la participation de parties prenantes issues de différents horizons est nécessaire ou dans lesquelles les activités menées sont insuffisantes;
  - (d) d'encourager les entreprises à opter pour des produits de remplacement plus sûrs que les composés du plomb ajoutés aux peintures;
  - (e) d'évaluer les progrès accomplis par l'Alliance et, si nécessaire, d'affiner sa stratégie.
13. L'approche présentée ci-dessus sera mise en œuvre dans le cadre de cinq groupes de travail thématiques chargés de mener à bien les actions ciblées qui sous-tendent la réalisation de l'objectif général et des objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale. Ces cinq groupes de travail thématiques sont chacun en charge d'un domaine d'intervention particulier: Aspects liés à la santé; Aspects environnementaux; Santé des travailleurs; Lois et règlements; et Sensibilisation de l'industrie. Le site Internet de l'Alliance mondiale contient de plus amples informations sur chaque groupe de travail, sa composition et son programme de travail détaillé.<sup>4</sup>

## VI. FEUILLE DE ROUTE DE L'ALLIANCE MONDIALE

---

14. Dans un premier temps, l'Alliance mondiale s'efforcera en priorité d'éliminer les sources d'exposition des populations les plus vulnérables et concentrera ses efforts sur huit actions centrales destinées à combler les lacunes identifiées dans sa stratégie. Tel est le point de départ à partir duquel l'Alliance mondiale entend réaliser son objectif général et ses objectifs spécifiques.
15. Voici, énumérées suivant un ordre aléatoire, les actions prioritaires pour 2012-2013, définies à partir du programme de travail établi pour chaque groupe thématique:

---

<sup>4</sup> Le site Internet de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb est accessible à l'adresse : <http://www.unep.org/hazardoussubstances/Home/tabid/197/hazardoussubstances/LeadCadmium/PrioritiesforAction/GAELP/tabid/6176/Default.aspx>

- 
- (a) Mettre en place et mettre en service, pour l'Alliance mondiale, un centre d'échange ou une base de données contenant des matériels de promotion, des informations sur les concentrations de plomb dans les peintures, la mesure et la surveillance des concentrations de plomb dans le sang (plombémie), des instructions sur le traitement à suivre en cas d'intoxication, etc. (domaines d'intervention concernés : Aspects liés à la santé – Aspects environnementaux - Sensibilisation de l'industrie - Lois et règlements). Dans un premier temps, l'une des vocations centrales du centre d'échange sera la mise à disposition des documents nécessaires à la célébration d'une journée internationale d'action;
  - (b) Proposer, avec l'appui des gouvernements, des cliniciens, des professionnels de la santé et d'autres parties prenantes, la célébration d'une journée internationale d'action pour la prévention du saturnisme, qui serait axée dans un premier temps sur l'élimination des peintures au plomb (domaines d'intervention concernés : Aspects liés à la santé – Aspects environnementaux);
  - (c) Comblent les lacunes en matière d'informations sur la présence ou l'absence de peintures au plomb sur le marché, dans les pays pour lesquels aucune donnée ou peu de données sont disponibles ; développer l'information sur les voies d'exposition des populations vulnérables (notamment les enfants de moins de six ans, les peintres et les travailleurs employés dans les usines de fabrication de peintures) selon les catégories de peinture utilisées (peintures décoratives, peintures industrielles, apprêts anticorrosion, etc.) (domaines d'intervention concernés : tous domaines) ;
  - (d) Élaborer, à l'attention des fabricants de peintures, des directives techniques concernant les produits de remplacement des composés du plomb utilisés dans les peintures (domaines d'intervention concernés : Aspects liés à la santé – Aspects environnementaux – Sensibilisation de l'industrie) ;
  - (e) Définir un cadre pour l'étiquetage et la certification des peintures (domaines d'intervention concernés : Lois et règlements – Sensibilisation de l'industrie) ;
  - (f) Établir et faire circuler un document présentant et examinant les éléments d'un cadre réglementaire national pour l'élimination des peintures au plomb (domaine d'intervention concerné : Lois et règlements) ;
  - (g) Apporter son concours technique, en matière de peintures au plomb, à la mise au point de la version définitive des lignes directrices de l'OMS concernant la prévention et la gestion de l'exposition au plomb, dont l'efficacité a été prouvée, y compris des recommandations visant la mise au point de tests de dépistage et de surveillance des concentrations de plomb dans le sang (domaines d'intervention concernés : tous domaines) ;
  - (h) Associer d'autres parties prenantes aux travaux de l'Alliance mondiale, en créant des alliances nationales, par exemple, afin de contribuer aux activités de mise en œuvre et en vue de recueillir davantage de contributions financières pour faciliter la réalisation de l'objectif

général et des objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale (domaines d'intervention concernés : tous domaines).

16. Les actions menées sur la période 2014 – 2020 devront dépasser la sensibilisation et l'information pour promouvoir l'action et la réalisation de l'objectif général et des objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale. Les actions suivantes, énumérées ici suivant un ordre aléatoire, seront entreprises :
- (a) Promouvoir la mise en place de cadres réglementaires nationaux adaptés, afin de mettre un terme à la fabrication, l'importation, l'exportation, la vente et l'utilisation de peintures au plomb et de produits recouverts de peinture à base de plomb;
  - (b) Promouvoir une certification des nouvelles peintures sans plomb, qui serait délivrée par des tiers, notamment dans les pays pour lesquels l'application stricte d'un cadre réglementaire national visant à mettre un terme à la fabrication, l'importation, l'exportation, la vente et l'utilisation de peintures au plomb et de produits recouverts de peinture au plomb pourrait s'avérer difficile;
  - (c) Identifier les informations qui pourraient être nécessaires aux petites et moyennes entreprises spécialisées dans la fabrication de peintures pour reformuler leurs produits de façon à en éliminer les composés du plomb, tout en conservant un bon rapport coût-efficacité ; et mettre en place des dispositifs permettant de fournir ces informations aux fabricants;
  - (d) Élaborer et diffuser des recommandations indiquant comment réduire au maximum les risques d'exposition au plomb à l'intérieur et aux alentours des logements, des crèches et garderies, des établissements scolaires et autres bâtiments dans lesquels de la peinture au plomb a été utilisée par le passé, en présentant notamment de bonnes pratiques en matière de ré-application de peinture, de transformation et de démolition;
  - (e) Élaborer et diffuser des recommandations indiquant comment éviter ou réduire au maximum l'exposition des travailleurs au plomb sur les sites industriels fabriquant ou utilisant des peintures qui contiennent des composés du plomb;
  - (f) Renforcer les capacités nécessaires pour mettre en place des programme de dépistage et de surveillance des concentrations de plomb dans le sang, afin d'évaluer les risques résidentiels et professionnels et de mener des activités de *sensibilisation du public* à l'attention du public et des travailleurs portant sur l'atténuation des effets du saturnisme.

## VII. SUIVI ET EVALUATION DU PLAN D'ACTIVITES

17. Les groupes de travail thématiques seront invités à fournir chaque année des informations sur l'avancement de leur programme de travail ainsi que des indicateurs de performance.

18. Les indicateurs utilisés pour évaluer le Plan d'activités comprennent notamment:

- (a) Nombre de pays ayant adopté des lois, règlements, normes et/ou procédures juridiquement contraignant(e)s en vue d'encadrer la production, l'importation, la vente et l'utilisation des peintures au plomb, et en particulier d'éliminer les peintures décoratives contenant du plomb et les peintures au plomb destinées à d'autres applications très susceptibles de contribuer à l'exposition des enfants au plomb;

Objectifs 2013 30 pays

chiffrés:

2015 70 pays ou plus

2020 Tous les pays

- (b) Number of paint companies that have committed to the work of the Global Alliance and have eliminated the use of added lead compounds in all of the decorative paints that they manufacture;

Objectifs chiffrés:	2013	5 fabricants de peintures se sont engagés publiquement à soutenir les efforts de l'Alliance mondiale.
	2015	50 fabricants de peintures de premier plan ont éliminé les composés du plomb de la liste des constituants utilisés pour leurs produits.
	2020	Tous les fabricants de peintures ont éliminé les composés du plomb de leurs produits dans les zones prioritaires.

- (c) Number of countries with national awareness activities about the risks of lead paint.

Objectifs chiffrés:	2013	5 pays organisent une journée internationale d'action pour la prévention du saturnisme, mettant l'accent sur les risques associés aux peintures au plomb.
---------------------	------	---

**ALLIANCE MONDIALE POUR L'ELIMINATION DES PEINTURES AU PLOMB: PLAN D'ACTIVITES**

	2015	10 pays organisent une journée internationale d'action pour la prévention du saturnisme, mettant l'accent sur les risques associés aux peintures au plomb.
	2020	40 pays organisent une journée internationale d'action pour la prévention du saturnisme, mettant l'accent sur les risques associés aux peintures au plomb.

- (d) Number of contributors participating in the work of the Global Alliance to Eliminate Lead Paint.

Objectifs chiffrés:	2013	30 contributeurs (gouvernements et organisations) participent aux activités de l'Alliance mondiale.
	2015	50 contributeurs (gouvernements et organisations) participent aux activités de l'Alliance mondiale.
	2020	70 contributeurs (gouvernements et organisations) participent aux activités de l'Alliance mondiale.

19. Sur la base des indicateurs de performance définis dans le Plan d'activités, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) rendront compte périodiquement des progrès généraux accomplis, notamment aux sessions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (CIGPC) dont le mandat prévoit une évaluation régulière des progrès dans ce domaine, à titre de nouvelle question de politique générale.

## VIII. MEMBRES DE L'ALLIANCE MONDIALE

---

20. Le succès de l'approche de l'Alliance mondiale est conditionné par les contributions des parties prenantes et l'engagement de celles-ci à agir en faveur de l'élimination des peintures au plomb. Les parties prenantes peuvent comprendre : des ministères (ministères de l'Environnement, de la Santé, de l'Industrie et du Travail) et des organismes publics spécialisés ; des organisations intergouvernementales ; et des organisations non gouvernementales (ONG), incluant des représentants de la société civile, des organismes régionaux, des associations caritatives, des établissements universitaires, les médias et le secteur privé. Celui-ci comprend les fabricants de pigments, les formulateurs et détaillants de peintures, ainsi que les organismes professionnels du secteur et les petites et moyennes entreprises.
21. Les membres de l'Alliance mondiale sont appelés « contributeurs ». Tous les contributeurs doivent s'engager publiquement à soutenir les efforts qui conditionnent la réalisation de l'objectif général et des objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale et sont cités sur le site Internet de l'Alliance mondiale. Les contributeurs peuvent comprendre:
- (a) Des représentants des gouvernements nationaux, notamment ceux qui ont déjà interdit l'utilisation des peintures au plomb dans leur pays et souhaitent partager leur expérience et apporter leur concours à leurs homologues déterminés à les suivre dans cette voie ; ainsi que des représentants des gouvernements nationaux de pays dans lesquels les peintures au plomb continuent d'être commercialisées ;
  - (b) Des représentants d'organisations intergouvernementales telles que celles participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques (IOMC) ;
  - (c) Des représentants de l'industrie des peintures et des revêtements, ainsi que des entreprises multinationales ou nationales qui fabriquent et/ou formulent des peintures et des revêtements, ou fournissent les composés du plomb ajoutés aux peintures ;
  - (d) Des organisations internationales et nationales actives dans les domaines de la médecine, du logement et de la santé publique ;
  - (e) Des universitaires dotés d'une expertise dans l'un des domaines traités ;
  - (f) Des représentants d'ONG internationales et nationales spécialisées dans l'hygiène du milieu et dotées d'une expérience des campagnes de sensibilisation du public ou de la mise en œuvre de programmes de prévention au niveau communautaire ou national ; et
  - (g) De syndicats aux niveaux local, national et international.
22. Les contributions aux activités de l'Alliance mondiale peuvent prendre la forme de ressources financières, de ressources en nature et/ou d'une expertise technique. L'Annexe 1 fournit des

informations complémentaires ainsi qu'un modèle de lettre d'intention permettant aux contributeurs de faire enregistrer leur contribution aux activités de l'Alliance mondiale.

## IX. STRUCTURE DE L'ALLIANCE MONDIALE

23. L'Alliance mondiale n'est pas une entité institutionnelle mais une initiative de collaboration. Un Cadre opérationnel a été élaboré par le PNUE et l'OMS afin d'établir les modalités de travail de l'Alliance mondiale, en précisant notamment le rôle du Groupe consultatif et des cinq groupes de travail thématiques, et de définir les règles applicables aux communications publiques, les droits et responsabilités des contributeurs et les principes de financement de l'Alliance mondiale.

Figure 2: Structure de l'Alliance mondiale : Groupe consultatif et groupes de travail thématiques.



24. L'Alliance mondiale a le statut de projet conjoint, mené conformément aux mandats et programmes de travail respectifs du PNUE et de l'OMS. Un site Internet dédié a été créé ; il regroupe l'essentiel des informations disponibles sur l'Alliance mondiale. Ce site Internet, rattaché au site du PNUE consacré aux produits chimiques, est accessible à l'adresse: <http://www.unep.org/hazardoussubstances/Home/tabid/197/hazardoussubstances/LeadCadmiu m/PrioritiesforAction/GAELP/tabid/6176/Default.aspx>

## X. GENERAL

---

25. Le Groupe consultatif de l'Alliance mondiale, dont les réunions se tiennent à l'initiative conjointe du PNUE et de l'OMS, est un cadre essentiel pour analyser les questions communes à différents groupes de travail thématiques, évaluer et suivre les progrès accomplis dans le cadre des activités et communiquer les données utilisées dans les rapports officiels élaborés par le PNUE et l'OMS pour rendre compte de l'avancement des travaux de l'Alliance mondiale. Le groupe consultatif provisoire constitué en 2011 a posé les bases du Cadre opérationnel et du Plan d'activités de l'Alliance mondiale, en compilant et en hiérarchisant les axes de travail des différents groupes thématiques.
26. Suivant les recommandations du groupe consultatif provisoire, les activités actuelles de l'Alliance mondiale sont assurées par les cinq groupes de travail thématiques, mandatés par l'OMS ou le PNUE en fonction du domaine d'intervention concerné (Aspects liés à la santé, Aspects environnementaux, Santé des travailleurs, Lois et règlements et/ou Sensibilisation de l'industrie). Les groupes de travail associent directement les contributeurs de l'Alliance mondiale à leurs activités et élaborent des programmes de travail détaillés, si nécessaire en partenariat avec l'OMS et/ou le PNUE.
27. Le groupe consultatif provisoire est composé de représentants des gouvernements nigérian et américain et des organisations non gouvernementales suivantes : l'Association internationale de pédiatrie, le Conseil international des peintures et des encres d'imprimerie, le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants, OK International, ainsi que d'experts de l'Université de Cincinnati et de l'École de santé publique de l'Université de l'Illinois à Chicago.
28. Un forum mondial sera organisé par le PNUE et l'OMS au moins une fois tous les deux ans, offrant ainsi une plateforme pour échanger des informations sur les progrès accomplis par l'Alliance mondiale, passer en revue ses activités, promouvoir le partage d'informations et d'expérience entre les contributeurs et donner l'impulsion aux actions futures. Cet événement mondial réunira des représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales (ONG). Les experts indépendants qui contribuent aux travaux de l'Alliance mondiale seront également invités à participer. Tous les contributeurs seront informés de la date et du lieu des réunions de l'Alliance mondiale.
29. Staff Dans le cadre de leurs mandats et structures organisationnelles respectives, les personnels du PNUE et de l'OMS assurent conjointement le secrétariat de l'Alliance mondiale, de son groupe

consultatif et des cinq groupes de travail thématiques. L'OMS apporte son concours administratif aux groupes de travail en charge des thèmes « Aspects liés à la santé » et « Santé des travailleurs »; le PNUE, aux groupes de travail en charge des thèmes « Aspects environnementaux », « Sensibilisation de l'industrie » et « Lois et règlements ».

## XI. FINANCEMENT

---

30. Les contributeurs de l'Alliance mondiale assurent le financement de leurs activités et s'engagent à faciliter l'identification des organismes donateurs qui seraient disposés à fournir des ressources pour d'autres volets du Plan d'activités de l'Alliance mondiale.
31. Le PNUE et l'OMS participent au financement des travaux de l'Alliance mondiale, sous réserve de la disponibilité de fonds provenant de leurs propres efforts de levée de fonds. Cette contribution est censée couvrir les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement (contrats, notamment) ainsi que les activités de communication et de sensibilisation (formulaires et lettres d'information, création et maintenance d'un site Internet dédié et organisation d'un forum de l'Alliance mondiale au moins une fois tous les deux ans, notamment), de façon à promouvoir, dans la mesure du possible, la participation des pays en développement et des économies en transition. En 2012, les deux organisations ont fourni conjointement des ressources de personnel équivalant au total à 0,8 année-homme au titre des activités de l'Alliance mondiale.
32. En 2010-2012, le gouvernement américain a apporté un soutien financier à la tenue de la première réunion d'organisation de l'Alliance mondiale en mai 2010 et de sa deuxième réunion, en juillet 2012. Les gouvernements allemand, norvégien et suédois ont contribué aux frais de fonctionnement durant la phase de lancement de l'Alliance mondiale.
33. Un soutien financier spécifique a été alloué directement à des contributeurs non gouvernementaux au titre des programmes Quick Start (Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques) et SWITCH-Asia (Union européenne) dans le cadre de projets de sensibilisation au Népal et au Cameroun et d'activités axées sur la production et la consommation durables dans sept pays asiatiques, respectivement. Suite à la Cinquième reconstitution des ressources de la caisse du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-5), les projets visant à éliminer les peintures au plomb ont été intégrés à la stratégie du FEM relative aux substances chimiques, à titre de nouvelles questions de politique générale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.
34. L'Annexe 2 présente un budget indicatif de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb pour la période 2013-2015.



ANNEXE I



PNUE  
Programme des Nations Unies pour l'environnement



Organisation  
mondiale de la Santé

**ALLIANCE MONDIALE POUR L'ÉLIMINATION DES PEINTURES AU PLOMB  
PROCÉDURE À SUIVRE POUR DEVENIR CONTRIBUTEUR**

L'Alliance mondiale est une initiative de collaboration, basée sur le volontariat, qui vise à concentrer et intensifier les efforts menés par diverses parties prenantes pour atteindre deux objectifs internationaux: empêcher l'exposition des enfants au plomb contenu dans les peintures et réduire au maximum l'exposition des travailleurs aux peintures au plomb. L'Alliance mondiale est un projet conjoint du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

**QU'IMPLIQUE LE STATUT DE CONTRIBUTEUR  
DE L'ALLIANCE MONDIALE ?**

- S'engager à réaliser de l'objectif général et des objectifs spécifiques des travaux de l'Alliance mondiale.
- Contribuer financièrement et/ou en nature ou sous forme d'expertise technique à la conception et à la mise en œuvre des activités permettant de réaliser de l'objectif général et des objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale.
- Travailler conformément au Cadre opérationnel qui régit les activités de l'Alliance mondiale.
- Être identifié publiquement en tant que contributeur sur le site Internet de l'Alliance mondiale.
- Constituer des réseaux, partager des informations et participer aux activités de l'Alliance mondiale avec les autres contributeurs.

**OBJECTIF GÉNÉRAL ET OBJECTIFS  
SPECIFIQUES DE L'ALLIANCE MONDIALE**

L'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb a pour objectif général d'empêcher l'exposition des enfants aux peintures au plomb et de réduire au maximum l'exposition des travailleurs à ces peintures. Elle a pour objectif plus large d'interdire progressivement la fabrication et la vente des peintures au plomb et, à terme, d'éliminer les risques que présentent ces peintures. L'Alliance mondiale encourage la participation d'experts représentatifs des domaines concernés, issus de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales comprenant des représentants de la société civile, des organismes régionaux, des associations caritatives, des établissements universitaires, les médias et le secteur privé. Les activités de l'Alliance mondiale s'organisent autour de cinq domaines d'intervention :

- 1) Aspects liés à la santé
- 2) Aspects environnementaux
- 3) Santé des travailleurs
- 4) Lois et règlements
- 5) Sensibilisation de l'industrie

**PROCÉDURE À SUIVRE POUR DEVENIR CONTRIBUTEUR  
DE L'ALLIANCE MONDIALE POUR L'ÉLIMINATION DES PEINTURES AU PLOMB**

Les entités gouvernementales, organismes et individus qui souhaitent devenir contributeurs de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb sont invités à nous adresser une lettre d'intention, dans laquelle ils s'engagent à œuvrer pour la réalisation de l'objectif général et des objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale et fournissent des informations sur les initiatives particulières qu'ils mènent pour réaliser cet objectif général et ces objectifs spécifiques.

**LA LETTRE D'INTENTION DOIT ÊTRE RÉDIGÉE EN DEUX EXEMPLAIRES, ADRESSÉS À :**

Directeur Produits chimiques  
Programme des Nations Unies pour  
l'Environnement  
Division de la Technologie, de l'Industrie et de  
l'Économie  
  
11-13 chemin des Anémones  
CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse  
Télécopie : +41 22 797 34 60  
E-mail : [lead-cadmium.chemicals@unep.org](mailto:lead-cadmium.chemicals@unep.org)

Directeur Santé publique et Environnement  
Organisation mondiale de la Santé  
Santé publique et Environnement

20 avenue Appia  
CH-1211 Genève 27 Suisse  
Télécopie : +41 22 791 4127  
E-mail : [noleadpaint@who.int](mailto:noleadpaint@who.int)

POUR PLUS D'INFORMATIONS, MERCI DE CONTACTER LE PNUE ET L'OMS AUX ADRESSES INDIQUÉES CI-DESSUS.  
[HTTP://WWW.UNEP.ORG/HAZARDOUSSUBSTANCES/](http://www.unep.org/hazardoussubstances/)  
(PAGE CONSACRÉE À L'ALLIANCE MONDIALE)

Modèle : Lettre d'intention

À imprimer sur du papier à en-tête, à compléter et à nous retourner signée

Le : [date]

À qui de droit

**Objet : Demande d'accèsion au statut de contributeur de l'Alliance mondiale pour  
l'élimination des peintures au plomb**

[Je/Nous soussigné(e)(s)], [nom de l'organisme ou de la personne], [déclare/déclarons] soutenir de l'objectif général et des objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb et [souhaite/souhaitons] accéder au statut de contributeur de l'Alliance mondiale.

[Je propose/Nous proposons] de contribuer aux travaux de l'Alliance mondiale de la façon suivante :

[Indiquez la contribution financière ou en nature en précisant la durée de la période de contribution]

[J'ai été informé(e) /Nous avons été informés] du caractère non juridiquement contraignant de la présente lettre d'intention et du fait qu'une copie de celle-ci et [mon nom/le nom de l'organisme] seront accessibles au public sur le site Internet de l'Alliance mondiale.

Avec [ma/notre] meilleure considération



**Estimation du budget de fonctionnement et du budget alloué aux activités de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb pour la période 2013-2015  
(en dollars US)**

10	Poste : Personnel de projet	Coûts unitaires				Total
		2013	2014	2015		
	1100 Personnel interne					
	PNUE					
	1101 Directeur adjoint, P-5	12 311	12 804	13 316	38 431	
	1102 Responsable de programme, P-3	121 748	126 618	131 682	380 048	
	<b>OMS</b>					
	1103 P-5	98 492	102 431	106 529	307 451	
	<b>1199 Sous-total</b>	<b>232 551</b>	<b>241 853</b>	<b>251 527</b>	<b>725 931</b>	
	<b>1200 Consultants</b>					
	1201 Consultants ; non précisé	25 000	25 000	25 000	75 000	
	1202 Consultants ; centre d'échange et maintenance du site Internet	30 000	10 000	10 000	40 000	
	1203 Consultants ; élaboration des documents d'information, des supports de formation et des publications spécialisées	75 000	25 000	15 000	115 000	
	1204 Consultants ; activités de sensibilisation, d'échange et d'information (par pays)	100 000	125 000	125 000	350 000	
	<b>1299 Sous-total</b>	<b>230 000</b>	<b>175 000</b>	<b>175 000</b>	<b>580 000</b>	
	<b>1300 Soutien administratif</b>					
	PNUE					
	1301 Secrétariat G4/5	34 008	35 368	36 783	106 159	
	<b>OMS</b>					
	1304 Secrétariat G5	17 004	17 684	18 392	53 080	
	<b>1330 Organisation de conférences</b>					
	1330 3 <sup>e</sup> réunion de l'Alliance mondiale		25 000		25 000	
	1320 Personnel temporaire / Heures supplémentaires	2 000	4 000	2 000	8 000	

**GLOBAL ALLIANCE TO ELIMINATE LEAD PAINT: BUSINESS PLAN**

	<b>1399</b>	<b>Sous-total</b>	53 012	82 052	57 175	192 239
<b>1600</b>	<b>Déplacements officiels</b>					
	1601	Déplacements officiels du personnel dans le cadre des activités de l'Alliance mondiale	20 000	30 000	20 000	70 000
	<b>1699</b>	<b>Sous-total</b>	20 000	30 000	20 000	70 000
<b>1999</b>	<b>Total du poste</b>		<b>535 563</b>	<b>528 905</b>	<b>503 702</b>	<b>1 568 170</b>
<b>20</b>	<b>Poste : Sous-traitance</b>					
	<b>2100</b>	<b>Contrats de sous-traitance</b>				
	2101	Programmes régionaux / nationaux de dépistage, de sensibilisation et de renforcement des capacités	400 000	500 000	500 000	1 400 000
	<b>2299</b>	<b>Sous-total</b>	400 000	500 000	500 000	1 400 000
<b>2999</b>	<b>Total du poste</b>		<b>400 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>1 400 000</b>
<b>30</b>	<b>Poste : Formation</b>					
	<b>3100</b>	<b>Réunions / Conférences</b>				
	3101	3e réunion de l'Alliance mondiale	0	150 000	0	150 000
	3102	Réunions du groupe consultatif de l'Alliance mondiale	10 000	12 000	14 000	36 000
	3103	Réunions régionales et nationales de sensibilisation et de promotion de l'Alliance mondiale	200 000	150 000	150 000	500 000
	3104	Soutien versé par l'Alliance mondiale en faveur de la première Journée internationale d'action pour la prévention du saturnisme (thème central : peintures au plomb)	75 000	75 000	0	150 000
	3105	Représentation de l'Alliance mondiale aux réunions de l'ASGIPC	25 000	25 000	25 000	75 000
	3106	Réunions d'experts	50 000	25 000	25 000	100 000
	<b>3399</b>	<b>Sous-total</b>	360 000	437 000	214 000	911 000
<b>3999</b>	<b>Total du poste</b>		<b>360 000</b>	<b>437 000</b>	<b>214 000</b>	<b>911 000</b>
<b>40</b>	<b>Poste : Équipements et locaux</b>					
	<b>4100</b>	<b>Équipements non durables (prix &lt; 1 500 dollars US)</b>				
	4101	Équipements et fournitures de bureau : papier, cartouches d'encre, CD-ROM, clés USB	1 200	1 200	1 200	3 600
	4102	Logiciels informatiques	2 000	2 000	2 000	6 000
	<b>4199</b>	<b>Sous-total</b>	3 200	3 200	3 200	9 600
	<b>4200</b>	<b>Équipements durables</b>				
	4201	Équipements de bureau : Matériel informatique et centre d'échange	4 000	4 000	4 000	12 000
	<b>4299</b>	<b>Sous-total</b>	4 000	4 000	4 000	12 000
	<b>4300</b>	<b>Locaux</b>				
	4301	Locaux à usage de bureaux, entretien, commodités	5 300	5 300	5 300	15 900

		4399	Sous-total	5 300	5 300	5 300	15 900
<b>4999</b>	<b>Total du poste</b>			<b>12 500</b>	<b>12 500</b>	<b>12 500</b>	<b>37 500</b>
<b>50</b>	<b>Poste : Frais divers</b>						
	<b>5100 Utilisation et maintenance des équipements</b>						
	5101 Maintenance des équipements de bureau	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	15 000
	<b>5299 Sous-total</b>	<b>5 000</b>	<b>15 000</b>				
	<b>5200 Dépenses liées aux publications</b>						
	5201 Publication sur Internet et autres médias électroniques	10 000	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000
	5202 Impression de documents	7 500	3 000	3 000	5 000	5 000	15 500
	5203 Traduction de documents	10 000	4 000	4 000	10 000	10 000	24 000
	5204 Documents de sensibilisation et d'information relatifs aux domaines d'intervention de l'Alliance mondiale	140 000	110 000	110 000	115 000	115 000	365 000
	<b>5299 Sous-total</b>	<b>167 500</b>	<b>122 000</b>	<b>122 000</b>	<b>135 000</b>	<b>135 000</b>	<b>424 500</b>
	<b>5300 Divers</b>						
	5301 Communications : envois/expéditions	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	12 000
	5302 Communications : téléphone et connexion Internet	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	12 000
	5303 Fournitures de bureau	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	6 000
	<b>5399 Sous-total</b>	<b>10 000</b>	<b>30 000</b>				
	<b>5500 Évaluations</b>						
	5501 Consultant en charge des évaluations pour l'Alliance mondiale		20 000	20 000			20 000
	<b>5499 Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>
<b>5999</b>	<b>Total du poste</b>	<b>182 500</b>	<b>157 000</b>	<b>157 000</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>489 500</b>
	<b>Coût direct des projets</b>	<b>1 490 563</b>	<b>1 635 405</b>	<b>1 635 405</b>	<b>1 380 202</b>	<b>1 380 202</b>	<b>4 406 170</b>
	Soutien financier du PNUE et de l'OMIS (13 %)	193 773	212 603	212 603	179 426	179 426	572 802
<b>9</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 684 336</b>	<b>1 848 008</b>	<b>1 848 008</b>	<b>1 559 628</b>	<b>1 559 628</b>	<b>4 978 972</b>



## About the UNEP Division of Technology, Industry and Economics

The UNEP Division of Technology, Industry and Economics (DTIE) helps governments, local authorities and decision-makers in business and industry to develop and implement policies and practices focusing on sustainable development.

The Division works to promote:

- > sustainable consumption and production,
- > the efficient use of renewable energy,
- > adequate management of chemicals,
- > the integration of environmental costs in development policies.

The Office of the Director, located in Paris, coordinates activities through:

- > The International Environmental Technology Centre - IETC (Osaka, Shiga), which implements integrated waste, water and disaster management programmes, focusing in particular on Asia.
- > Sustainable Consumption and Production (Paris), which promotes sustainable consumption and production patterns as a contribution to human development through global markets.
- > Chemicals (Geneva), which catalyzes global actions to bring about the sound management of chemicals and the improvement of chemical safety worldwide.
- > Energy (Paris), which fosters energy and transport policies for sustainable development and encourages investment in renewable energy and energy efficiency.
- > OzonAction (Paris), which supports the phase-out of ozone depleting substances in developing countries and countries with economies in transition to ensure implementation of the Montreal Protocol.
- > Economics and Trade (Geneva), which helps countries to integrate environmental considerations into economic and trade policies, and works with the finance sector to incorporate sustainable development policies.

UNEP DTIE activities focus on raising awareness, improving the transfer of knowledge and information, fostering technological cooperation and partnerships, and implementing international conventions and agreements.

For more information,  
see [www.unep.org](http://www.unep.org)



Pour plus d'informations, veuillez contacter  
PNUE DTIE  
Substances chimiques  
Maison Internationale de l'Environnement  
11-13, Chemin des Anémones  
CH-1219 Châtelaine, Geneva  
Tél: +41 22 917 81 92  
Fax: +41 22 797 34 60  
E-mail: [lead-cadmium.chemicals@unep.org](mailto:lead-cadmium.chemicals@unep.org)  
[www.unep.org](http://www.unep.org)